

COMMUNE DE SAHUNE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 JUIN 2020

ORDRE DU JOUR :

- Délibération vote des taux communaux 2020
- Délibération modification BP 2020 part raccordement SDED
- Délibération durée amortissement compte 2051
- Délibération location licence débits boissons
- Délibération annulation titre gérance camping
- Délibération devis enregistrement servitudes passage assainissement
- Délibération devis suivi administratif accessibilité
- Délibération contrat agent entretien
- Commissions communales
- Natura 2000 DOCOB Faune flore
- Questions diverses

Le Maire accueille les conseillers, les remercie de leur présence et leur demande l'autorisation de rajouter, à l'ordre du jour, une délibération dont l'objet est la désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs. Proposition acceptée à l'unanimité.

0- Approbation compte rendu conseil municipal du 25 mai 2020 :

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 25 mai 2020. Décision adoptée à l'unanimité

0-1 Délibération de proposition de la liste des commissaires pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs :

Le Maire explique qu'à chaque renouvellement de Conseil Municipal, il y a également renouvellement de la CCID. Les 12 membres la composant (6 titulaires, 6 suppléants) sont nommés par le directeur départemental des services fiscaux sur proposition d'une liste de 24 noms désignés par le conseil municipal sous forme de délibération.

Le Maire donne lecture d'une liste de personnes pouvant être proposées pour siéger à la CCID, à savoir :

Maurice SORTRY, Jean-Luc FAURE, Roxane FELIX, Jérôme FELIX, Frédéric RASCLARD, Michel RASCLARD, Déborah MOURRE, Denis BERTRAND, Christian BARTHEYE, Rosine MOURIER, Bruno LONG, Mickaël BAYET, Annick GRESSOT, André FELIX, Raymond CLOSSE, Sandrine PRUD'HOMME, Jacqueline BRACHET, Hervé ROUX, Xavier DUROSELLE, Philippe MARTIN, Bruno BERTRAND, Gilles MOURRE, Daniel BOMPARD, Françoise BERTRAND

1 - Délibération vote des taux communaux 2020

Le maire explique aux conseillers que le budget communal 2020 a été voté en date du 9 mars sans avoir reçu l'état délivré par les services fiscaux départementaux permettant de voter les taux d'imposition des taxes directes locales. Ce budget a été équilibré en fonctionnement à la somme de 549 949€ avec 162 000€ inscrits en recettes fiscales compte 73111 sans prévoir d'augmentation des impôts locaux. Les taux actuels sont fixés à 17.81% pour la taxe d'habitation, 15.13 pour la taxe foncière bâtie, 72.89% pour la taxe foncière non bâtie et 24.08% pour la Contribution foncière des entreprises CFE. Le produit de ces quatre taxes directes locales, dont les bases ont été comme chaque année révisées par les services fiscaux, génère la somme de 165 233€ pour la commune. Le produit attendu étant

supérieur à la prévision budgétaire, il est proposé aux élus de garder les taux d'imposition aux taux actuels et de modifier le budget en conséquence.

Décision adoptée à l'unanimité

2 - Délibération modification BP 2020 part raccordement SDED :

Le Maire explique que lors de l'élaboration du budget, il a été oublié d'inscrire la participation au syndicat Energie SDED pour les frais de raccordement de l'habitation de Mr et Mme TETART ainsi que la prise en charge par le bénéficiaire. Il y a lieu pour cela de modifier le budget par délibération en inscrivant en dépense au compte 65548 et en recette au compte 70878 la somme de 3870.73€.

Décision adoptée à l'unanimité

3 - Délibération durée amortissement compte 2051 :

Sur proposition du Maire, suite à l'acquisition de la licence de débit de boissons pour la somme de 10000€ au compte 2051, il est demandé aux Conseillers de délibérer sur la durée d'amortissement de ce compte précédemment fixée à 2 ans pour les sommes inférieures à 5000€. La durée d'amortissement proposée est de 3 ans sans montant maximum.

Décision adoptée à l'unanimité

4 - Délibération location licence débits boissons :

La gérante du camping municipal a fait une demande pour louer pendant la saison estivale la licence de débit de boissons appartenant à la commune. Il est proposé aux élus de donner une réponse favorable à la gérante et de fixer le prix de la location de cette licence à 200€ du 1^{er} juillet au 30 septembre.

Décision adoptée à l'unanimité

5 Délibération annulation titre gérance camping :

Le précédent gérant du camping sollicite une annulation de la redevance qui lui a été facturée pour 2019. Au vu des éléments apportés par le Maire, les élus décident de ne pas annuler cette redevance.

Décision adoptée à la majorité

6- Délibération devis enregistrement servitudes passage assainissement :

Il est expliqué aux conseillers que lors de l'aménagement de la traverse du village le réseau communal d'assainissement a été revu et qu'à cette occasion des conventions de passage dans les terrains privés des particuliers ont été signées. Retrouvées dernièrement lors de classement d'archives, il a été constaté que ces conventions n'ont pas été enregistrées au service de la publicité foncière. Cela implique que les conventions ne seront pas inscrites sur les actes notariés en cas de vente ou succession des propriétés. Il y a toutefois possibilité de rattraper le coup en

établissant les dossiers permettant la publication de ces conventions. Le devis établi par le cabinet de Mme Richard pour cela s'élève à la somme de 2 628€ TTC. Il vous est proposé de l'accepter.

Décision adoptée à l'unanimité

7- Délibération devis suivi administratif accessibilité

Le Maire explique qu'un gros travail a été fait en 2015 pour mettre en place l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) communal. Les travaux à réaliser dans les divers bâtiments communaux et inscrits à ce programme ont été réalisés depuis. Il convient à présent d'assurer le suivi administratif l'accessibilité. Pour cela Mme Labaye (NL Prestations) qui a déjà assisté la commune sur plusieurs points de ce dossier, a établi un devis de 993.60€ TTC, il vous est l'unanimité

Délibération adopté à l'unanimité

8 - Délibération contrat agent entretien

L'objet de cette délibération consiste simplement à modifier la date de recrutement de l'agent chargé de l'entretien ménager, Angélique SCHUPPE qui a été fixé au 1^{er} avril 2020, mais qui, vu la crise sanitaire, n'a pu être effective qu'au 20 mai.

Décision adoptée à l'unanimité

- Natura 2000 Document d'Objectif Faune et Flore

Un bureau d'étude missionné par le PNR des Baronnies Provençales est en charge de l'élaboration de ce document d'objectifs (DOCOB). Un technicien a pris des renseignements par téléphone auprès du Maire sur la partie de la commune impactée par cette zone Natura 2000.

Questions diverses :

- Construction du musée au vieux village : les travaux vont commencer dans la deuxième quinzaine de juin pour une durée d'environ 3 mois. Un arrêté de restriction de circulation sur la traversée du vieux village, sera pris.
- Utilisation du domaine public : Le propriétaire de La Forge, vu les conditions d'accueil du public imposées aux bars restaurants par la crise sanitaire, a déposé une demande pour occuper un emplacement supplémentaire sur le domaine public. L'emplacement choisi est en continuité avec la terrasse déjà autorisée. La demande est acceptée pour la saison et sera confirmée par arrêté municipal mais cela impose le déplacement de la place de stationnement pour personnes à mobilité réduite.
- Emplacement stationnement PMR : En référence au point précédent, la commission voirie s'est rendue dans le village pour trouver un nouvel emplacement pour le

stationnement PMR. Le trottoir devant l'immeuble ODH le Devès semble le seul approprié. Un arrêté municipal devra indiquer ce nouvel emplacement.

- Marché producteurs et artisanal : A la demande de plusieurs commerçants ambulants et habitants, il est envisagé la création d'un marché à Sahune. Si cela est possible, une réunion de travail sera organisée pour définir les modalités de mise en place de ce marché. Le jour retenu pourrait être le mercredi en fin de journée.
- Locaux du 1^{er} étage de la mairie : les élus se rendront sur place pour prendre connaissance des lieux et étudier les possibilités d'utilisation.

9 - Commissions Communales

COMMISSIONS	RESPONSABLE	MEMBRES
BUDGET	Marc BOMPARD	Jérôme FELIX Jennifer MOURRE Olivier BRUN
VOIRIE - SECURITE	Marc BOMPARD	Laurent DROUET Philippe ROBIN
PERSONNEL COMMUNAL	Marc BOMPARD	Jérôme FELIX
BATIMENTS	Philippe ROBIN	Marc BOMPARD Henri GRAUGNARD Jérôme FELIX
URBANISME	Olivier BRUN	Henri GRAUGNARD Marc BOMPARD
ENVIRONNEMENT TOURISME CAMPING	Jennifer MOURRE	Sandrine PRUD'HOMME Sylvie MAURIN
COMMUNICATION INFORMATION	Jennifer MOURRE	Marc BOMPARD Henri GRAUGNARD
EAU ASSAINISSEMENT	Jérôme FELIX	Marc BOMPARD

		Philippe ROBIN Laurent DROUET
VIE ASSOCIATIVE SPORT JEUNESSE RECEPTIONS	Henri GRAUGNARD	Jérôme FELIX Sandrine PRUD'HOMME

La séance est levée à 23 heures